Image not found or type unknown

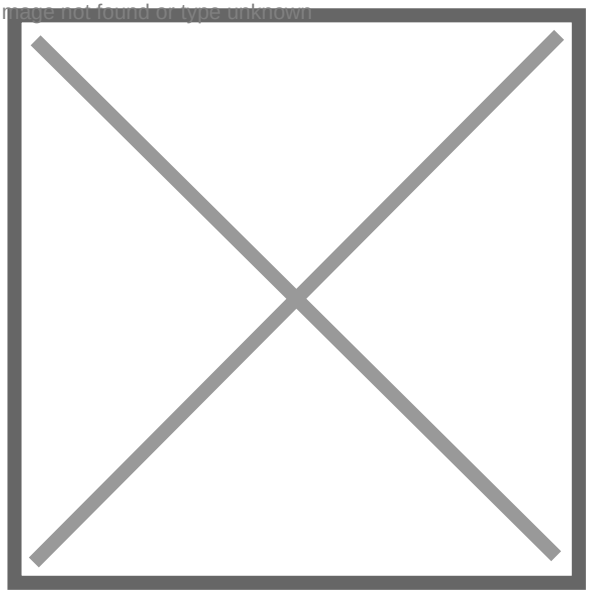

CDD de 6 a l'etranger et demande de nationalite compatible ?

Par **cristinuka**, le **13/08/2009** à **17:47**

Bonjour,
Je suis venue en France en 2003 en tant qu'etudiante en Master 2 (j'en ai eu 2 diplomes de master 2). A la fin de mes etudes j'ai obtenu un CDI et la je suis a mon 3eme renouvellement de la carte salarie (fin septembre). J'envisage deposer une demande de nationalite lors de renouvellement. Ce mois ci on m'a propose un CDD de 6 mois pour un poste tres valorisant pour mon experience professionnelle (le CDI actuel m'apporte peu en tant qu'experience professionelle, je l'ai accepte en ayant des contreintes administratives). Je me trouve devant un choix difficile puisque le CDD est en Espagne et j'ai peur de mettre en peril ma demande de nationalite en acceptant ce CDD en Espagne. Est que ce CDD et la demande de nationalite francaise est compatible, en sachant qu' a la fin de ce contrat j'envisage retourner en France ? Que dois-je faire ?:
- Renouveller le titre de sejour en France, faire la demande de nationalite et ensuite partir en Espagne pour 6 mois, en attendant une reponse de la prefecture ?
- renouveller le titre de sejour en France et demander la demission ou un conge prolonge et ensuite accepter le CDD de 6 mois. Une fois le CDD fini je retourne en France et je fais la demande de nationalite
- Renouveller le titre de sejour en France et faire la demande de nationalite en gardant le CDI actuel (en sachant que j'ai aucune chance d'evolution de poste) et malheureusement refuser le CDD en Espagne pour ne pas prendre des riques et compliquer ma situation.
Je vous prie de m'aider a prendre la bone decisions
Je vous remercie d'avance

Par **anais16**, le **18/08/2009** à **10:32**

Bonjour,

il est évident que si vous aviez un titre de résident tout serait plus simple dans votre cas.

Pour la nationalité, il y a une exigence de 5 ans de présence régulière en France et de ressources stables, effectives et suffisantes au moment de la demande (soit au moins un an à temps complet payé au moins au smic).

Vous pourriez donc:
-déposer immédiatement une demande de naturalisation en fournissant votre CDI. La demande sera alors lancée et la procédure peut prendre jusqu'à 18 mois! Ce n'est même pas la peine de faire une demande à votre retour d'espagne car vos ressources ne seraient pas stables et votre dossier refusé.

- impérativement renouveller votre titre de séjour pour ne pas perdre tous vos droits en France. En effet, si à un moment donné vous perdez votre titre de séjour, la nationalité vous serez alors refusée.

-ensuite, envisager une démission pour six mois. Sachez cependant que la réinsertion professionnelle en France ne sera pas évidente. De plus, vous serez certainement convoqué pour un entretien durant la procédure de naturalisation, donc prévoyez un retour ponctuel.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés